

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du MERCREDI 13 MAI 2026 à 18 h 30 –
Mairie – salle des commissions**

N° DCA2026-05-13/03

Présents : Benoît CHAMBOURDON, Président ;

Suzy FAVRE-ROCHEX, Pauline GUILLEMAILLE, Saïda HADDOUR, Quentin MORVAN, René NENNA, Marc PATUREL ;
Patrick BIDAUD, Alain COSTA, Cyril KERGADALLAN, Jacqueline ODOIX, Antipas TOUATAM, Juliette RAPHOZ,
Martine VIX ;

Excusés avec procuration : Virginie VAILLIER (procuration à C. KERGADALLAN) ;

Excusés : Claire-Zoé BALAS, Claire POULIN

Membres votants : 15

**Objet : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L.123-6 et L.123-8 et R.123-7 à R.123-28,

Vu l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoyant que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du conseil d'administration dans le respect des règles préalablement fixées par le Code de l'Action Sociale et des Familles aux articles R.123-7 à R.123-28,

Un projet de règlement a été préalablement communiqué à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, joint à l'ordre du jour de la présente séance.

Il est donc proposé au conseil de délibérer sur l'adoption de ce projet.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **ADOpte** le règlement intérieur du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération ;
- **ABROGE** tout règlement antérieur.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-préfecture
de Bonneville le 29.05.2026
Publié le 29.05.2026
Le Président,
Benoît CHAMBOURDON



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 13 mai 2026
Le Président,
Benoît CHAMBOURDON

